

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 9 février 2016

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et FAVRE Annie
<u>Essert-Romand</u> :	GAYDON Christelle (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Sophie
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Belleveaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

PHILIPP Martine (Morzine) à PEILLEX Gilbert (Morzine)

Délégués excusés :

PHILIPP Martine (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets) et GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)

Délégués absents :

RICHARD Michel (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et BAILLEUX Jean-François (responsable du service urbanisme)

Secrétaire de séance :

MORAND Jean-Claude

1- Approbation des comptes-rendus des réunions du 19 janvier et du 2 février 2016

Régis PASQUIER signale qu'il avait donné une procuration à Jean-Louis VUAGNOUX pour la réunion du 2 février 2016. Gilbert GALLAY ajoute qu'il était présent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 19 janvier 2016 :

- 20 janvier : service civique à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 20 janvier : conseil syndical SIAC à Allinges
- 26 janvier : Bureau de l'AdM74 à La Roche (*Jacqueline GARIN*)
- 29 janvier : Bureau CLD (*Christophe MUTILLOD*)
- 4 février : Bureau rivières à Thonon (*Yannick TRABICHET*)
- 8 février : CA du collège à Saint Jean d'Aulps (*Sophie MUFFAT, Elisabeth ANTHONIOZ*)
- 8 février : Bureau et Comité de l'AdM74 à Annecy (*Jacqueline GARIN*)

3- Étude financière prospective

Adel KARMOUS, consultant chez Stratorial Finances, vient présenter aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'analyse financière prospective pour laquelle il a été missionné (voir présentation ci-joint), résultats qui montrent que la CCHC se trouve actuellement dans une situation financière saine avec un faible endettement. En revanche, cette situation va progressivement se dégrader à partir de 2016 avec la montée en puissance du FPIC et la diminution de la DGF. Plusieurs scénarios sont présentés sur la période 2014-2020 :

Scénario 1 – Impact de la poursuite de la réduction des concours financiers de l'État et de la montée en puissance du FPIC sur le niveau d'épargne de la CCHC (aucune dépense d'investissement au budget) : dans ce scénario, avec une progression moins rapide des recettes de fonctionnement par rapport aux charges, le taux d'épargne brute passerait de 28,9 % en 2014 à 14,2 % en 2020, ce qui resterait très correct et en dessous du taux moyen national.

Scénario 2 – Évolution de la situation financière de la CCHC avec réalisation des dépenses prévues dans le programme d'investissement actuel : dans ce scénario, la CCHC serait en mesure de financer, sans augmentation d'impôts, l'intégralité des investissements prévus en réduisant son fonds de roulement et en ayant recours à l'emprunt nouveau. La situation financière de la CCHC en 2020 resterait saine.

Scénario 3 – Estimation de la capacité d'investissement maximum supportable par la CCHC : dans ce scénario, la CCHC serait en mesure de supporter un besoin de financement des investissements de 140 000 euros en moyenne par an sur la période, tout en gardant une capacité de désendettement correcte. Néanmoins, si le prélèvement de la contribution au redressement des finances publiques devait perdurer après 2017 (ce qui est fort probable), la CCHC devra puiser davantage dans ses marges de manœuvre, voire en dégager de nouvelles, afin de ne pas trop dégrader sa situation financière.

Pour résumer, le scénario 2 (réalisation uniquement des investissements en cours et des travaux de voirie et croissance limitée à 2% / an des charges de fonctionnement) permettrait à la CCHC de "survivre" sans augmentation d'impôts mais ne laisse quasiment plus aucune marge d'investissement ne serait-ce que pour réaliser les gros entretiens des bâtiments ou leur rénovation (cas des ascenseurs d'Avoriaz, des sentiers, du gymnase, de l'Abbaye,...). Par ailleurs, face aux transferts de compétences prévus par la loi NOTRe (zones d'activités économiques, tourisme, eau et assainissement, GEMAPI), la CCHC va devoir trouver les ressources nécessaires à l'exercice de ces nouvelles compétences. La seule solution serait, selon Adel KARMOUS, de passer au régime de la fiscalité professionnelle unique, ce qui permettrait non seulement de garantir l'équilibre financier lors des transferts de compétences mais aussi que la CCHC perçoive une DGF bonifiée (plusieurs centaines de milliers d'euros supplémentaires).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, missionne Stratorial Finances pour la réalisation d'une étude sur le passage en FPU.

4- PLU de Morzine : demande de poursuite de la modification n° 9 et de la révision allégée

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de poursuivre et de finaliser les procédures de modification n°9 et de révision allégée (secteur Place Jean Vuarnet à Avoriaz) du PLU de la commune de Morzine jusqu'à son approbation.

5- Carte communale d'Essert-Romand : demande de poursuite de la modification simplifiée

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de poursuivre et de finaliser la procédure de modification simplifiée de la Carte Communale d'Essert Romand jusqu'à son approbation.

6- PLU de Saint Jean d'Aulps : approbation de la révision et validation du zonage d'assainissement non collectif

Ange SARTORI, représentant de l'Agence des Territoire (bureau d'études chargé de la révision), présente aux membres du Conseil Communautaire les grandes lignes du PLU révisé de Saint Jean d'Aulps (voir présentation ci-joint).

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne que cette révision de PLU est le fruit d'un long travail. Il précise que ce sont 16 hectares de surface constructible qui ont dû être retirés à la demande de l'État et que la seule réponse faite par la DDT sur ce sujet a été de dire qu'il faudrait voir s'il ne serait pas possible de rajouter certaines de ces surfaces soustraites dans le PLUi.

Ange SARTORI souligne la nécessité de justifier, de plus en plus, la consommation de l'espace.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le PLU de Saint Jean d'Aulps tel qu'il lui a été présenté. Il approuve également le zonage de l'assainissement des eaux usées pour la partie non collective.

Georges LAGRANGE profite de la présence de M. SARTORI pour lui demander son avis sur la question de savoir si un recours contre le PLUi le ferait tomber entièrement ou uniquement le secteur concerné. Ange SARTORI souligne qu'il est difficile de répondre à cette question mais pense que les juges ont désormais davantage tendance à demander des modifications plutôt qu'à rejeter.

7- Révision du PLU du Biot : débat sur le PADD

Le Conseil Municipal du Biot a prescrit la révision n°1 de son Plan Local d'Urbanisme le 20 février 2009. Du fait de la prise de compétence des documents d'urbanisme par la Communauté de Communes du Haut-Chablais le 9 décembre 2015, il appartient désormais à la CCHC de poursuivre la procédure, le Conseil Communautaire ayant délibéré en ce sens le 19 janvier 2016.

M. Ange SARTORI souligne que la révision du PLU de la commune du Biot est arrivée à une étape importante de sa procédure par la concrétisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il rappelle les intentions initiales des élus municipaux pour la révision du PLU, intentions mentionnées dans le PADD, en insistant sur la volonté directive du PADD pour :

- favoriser une politique du logement,
- maintenir l'activité agricole,
- conserver un sens du lieu (authenticité et simplicité d'un village de montagne).

Il présente les grandes lignes du PADD (voir présentation ci-joint), appuyé par les interventions de Monsieur Henri-Victor TOURNIER, Maire de la commune, très impliqué dans la révision du PLU et souhaitant lancer une dynamique d'avenir pour son village.

Arrivé au terme de la présentation du document, qui a déjà fait l'objet d'un premier examen par les personnes publiques associées le 11 janvier dernier, il est proposé que les élus communautaires réagissent pour lancer le débat.

Plusieurs questions fusent : « Combien de permis ont été délivrés depuis l'approbation du PLU ? Quels sont les besoins de la commune (en matière d'habitat, d'activité...) ? Le PLU actuel « fonctionne » t-il ? ... »

Autant de questions qui, si elles n'amènent pas toutes des réponses immédiates, témoignent du vif intérêt des élus communautaires pour les réflexions menées au sein du Haut-Chablais par leurs homologues, chaque élu des villages de montagne ayant à répondre à des besoins similaires en terme de préservation des espaces en parallèle des espaces de vie, d'habitat adapté à mettre en place ou à maintenir.

Le PADD du Biot propose une confortation des zones d'habitat par des orientations engagées (cf pages 16 à 30) : « pas de zone constructible supplémentaire en terrain plat (à réserver pour l'agriculture) » rappelle M. le Maire.

Concernant les zones d'activité, Madame la Présidente rappelle qu'une étude de faisabilité est en cours et devrait permettre de cerner les besoins et conditions de maintien ou réalisation de ces zones.

M. le Maire souligne que, dans le PLU actuel, des zones sont ouvertes à l'urbanisation (depuis 2009) et n'ont pas été « consommées », et qu'il convient donc de réexaminer les secteurs à enjeux, quitte à « redistribuer » les zones constructibles.

S'agissant du raccordement au réseau d'assainissement collectif, M. le Maire précise qu'il ne reste plus que les secteurs de l'église et des Moulins.

La révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Chablais est également abordée. La prise en compte du SCoT n'est pas aisée dans le cadre de la révision car peu de données et pas de règles en cas de révision du PLU. La prise en compte de la croissance et une justification des besoins doit être faite...

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, considère que le PADD du PLU du Biot est suffisamment abouti à ce jour pour être mise à la concertation.

8- Finances

8.1 Demande de financement pour l'animation Natura 2000 / PAEC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à déposer une demande de subvention à hauteur de 100 % (État et Union Européenne) pour l'animation Natura 2000 du site du Roc d'Enfer et l'animation du PAEC.

8.2 Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire d'ouvrir des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2016 :

- 202-57 Approbation PLU St Jean 2 900 €
- 2313-25 Travaux crèche Avoriaz 51 100 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater ces dépenses.

9- Étude sur le transfert des compétences eau et assainissement : avenant au marché

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la décision de la CAO du 5 février 2016 de passer un avenant au lot n° 1 attribué à la société SAFEGE afin de prendre en compte le surcoût d'organisation et de mobilisation du personnel en période hivernale (installation d'un pluviomètre et de points durant 6 semaines avec relevés supplémentaires, réalisation de tous les bilans pollution sur une semaine durant la pointe de fréquentation). Il précise que cet avenant génère un surcoût de 9 500 € HT par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 19 mars 2016 aux Gets (intervention du Président du SIAC sur le SCOT, attribution du marché sur le PLUi-H, prescription du PLUi-H, subventions 2016...).

Le Biot, le 15 février 2016
La Présidente